

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°21/2025**

Date convocation : 15/05/2025
Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN – Thierry FERRAND

Procuration (s) :

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

Secrétaire de séance : Line GAL

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 mars 2025

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 03 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publiée le 23/05/2025

ID : 030-213003064-20250519-212025-DE